



ANNÉE: .....

Nom de l'élève .....

Prénom de l'élève .....

Né(e) le ...../...../.....

\* Merci de fournir un certificat médical de moins de 3 mois (aptitude à la discipline danse).

Adresse de l'élève .....

Code postal:..... Ville:.....

Nom et prénom du père .....

Profession du père ..... \*Portable du père:.....

Tel fixe..... \* Mail .....@.....

Nom et prénom de la mère .....

Profession de la mère ..... \*Portable de la mère:.....

Tel fixe..... \* Mail .....@.....

\*( indispensable : toutes les informations sont envoyées par liste de diffusion whatsapp et par mail)

**Groupe:** .....

**Jours :** .....

**Formule:**

- Loisir (1h/ semaine)
- Passion (2h/semaine)
- Perfectionnement (3h/semaine)
- Intensif (4h/semaine)
- Excellence ( illimité)

**Disciplines:**

- Classique
- Modern Jazz / Contemporain
- Hip Hop / Street-Dance
- Gym/barre au sol
- Théâtre

L'année est due à l'inscription. Toute inscription est un engagement à l'année.  
La formule est un choix non modifiable et non remboursable. Possibilité de  
mettre en place un échancier qui doit être impérativement respecté, au 5 de chaque mois

**Règlement des cours**

**Inscription: 65€** ..... **Adhésion 115 €**.....  
**Formule:**

- 01-Somme : ..... N° de chèque : .....
- 02-Somme : ..... N° de chèque : .....
- 03-Somme : ..... N° de chèque : .....
- 04-Somme : ..... N° de chèque : .....
- 05-Somme : ..... N° de chèque : .....
- 06-Somme : ..... N° de chèque : .....
- 07-Somme : ..... N° de chèque : .....
- 08-Somme : ..... N° de chèque : .....
- 09-Somme : ..... N° de chèque : .....
- 10-Somme : ..... N° de chèque : .....

**Commande tenues :**

Body: .....ans - Short: .....ans - Collant: .....ans - Chaussons: ..... Pédilles :.....  
Reglement.....

Body: .....ans - Short: .....ans - Collant: .....ans - Chaussons: ..... Pédilles :.....  
Reglement.....

**Autorisation de diffusion des images sur le site Internet :**

\* Je, soussigné(e)..... autorise l'école de danse Liliane Bimont à utiliser mon image à des fins exclusives de communication sur tous supports existants (article de presse, prospectus, site internet de l'école , affiches..).

\* J'autorise l'école de danse Liliane Bimont à diffuser mes photos  Oui  Non

*Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'école de Danse Liliane Bimont consultable et l'accepter.*

Signature :

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR – EXTRAITS ET RESUME

Ø **Procéder à l'inscription vaut acceptation du règlement intérieur.** (Le règlement intérieur complet est affiché dans les locaux).

Ø **Les cours** sont dispensés dès début septembre à fin juin, sur une période de 10 mois. Pendant les vacances scolaires, les horaires sont aménagés. L'Ecole se réserve cependant le droit de fermer pour cause de stage ou concours.

Ø **Lors de l'inscription les parents devront régler :**

- Les frais d'inscription et de cotisation
- Le versement du montant des cours
- Les frais de la tenue réglementaire

Ø Toute inscription est un engagement à l'année. **Les cours ne sont ni cessibles, ni remboursables. Les jours fériés et chômés ne sont ni remboursés ni rattrapés.** Le tarif d'un cours hors forfait est de 30€. Le tarif des cours au forfait sont calculés sur une base forfaitaire et remis tenant compte de l'engagement d'un an. Néanmoins, si le forfait est annulé, les séances antérieures à l'annulation seront facturées au tarif d'un cours hors forfait, soit 30€ par séance effectuée.

Ø **Changement en tenue de cours** : Les élèves devront se changer dans les vestiaires avant d'entrer dans la salle de danse. Ils devront avoir leur chausson de danse ou chaussure prévu exclusivement pour le parquet afin de le préserver.

Ø **Tenues** : Une tenue correcte est exigée pour chaque niveau. Les tenues et les couleurs sont imposées par l'École en début d'année. Les tenues sont commandées par l'École de danse et facturées lors de l'inscription. Elles seront disponibles dès réception dans des délais indépendants de la volonté de l'École de danse. En attendant l'arrivée des tenues, les élèves devront porter des tenues adéquates de préférence, près du corps (classique, modern-jazz). La tenue doit être impeccablement propre et marquée au nom de l'élève.

En danse classique : collants, justaucorps et demi-pointes (avec élastiques pour éviter à l'élève de les perdre lors d'un exercice), **avoir les cheveux attachés en chignon ou attachés soigneusement.** Seul le professeur déterminera l'aptitude de l'élève à monter sur pointes.

En danse modern'jazz : les cheveux doivent être attachés et la tenue est déterminée par le professeur.

Pour les autres disciplines : les différents professeurs signalent en début d'année les effets souhaités.

Pour raison d'hygiène il est déconseillé de danser pieds nus.

Ø **Consignes pendant le cours** : Pendant toute la durée de leur présence dans l'École de Danse, il est demandé aux élèves d'être le plus silencieux possible, de ne pas courir, de respecter les consignes de sécurité, d'hygiène et le travail des autres élèves.

Ø **Interdictions** : Il est formellement interdit de fumer dans les locaux ; de manger pendant les cours (chewing-gum, bonbons, sucettes ...); d'apporter des objets tranchants ou dangereux ; de porter des bijoux, montres et portables pendant les cours.

Ø **Horaires** : Les élèves sont tenus d'arriver 10 minutes avant le cours et d'attendre que le professeur ouvre la porte; ils entreront tous ensemble, afin de ne pas déranger le cours qui précède. Les cours débuteront et finiront à heures fixes. Les parents sont tenus de venir récupérer leurs enfants dans les vestiaires au plus tard 15 minutes après la fin des cours. Les professeurs ne sont plus responsables des élèves dans les vestiaires.

Ø **Gala**. L'École de danse organise des Galas auxquels participeront les classes de danse; ces représentations seront payantes pour le public y compris pour les familles des élèves. Les élèves ne sont pas rémunérés.

Gala du mois de janvier : uniquement les classes de classique

Gala du mois de juin: toutes les disciplines enseignées au sein de l'école de danse.

Ces représentations sont la récompense des efforts fournis et pour les parents la possibilité de constater des progrès de leurs enfants. La participation aux spectacles n'est pas obligatoire.

Cependant, les professeurs doivent être avisés du choix de chaque élève dans les plus brefs délais.

Les élèves ayant accepté de participer à ce spectacle annuel sont tenus d'assister aux cours et aux répétitions prévues. Une participation aux frais des costumes selon le coût pourra vous être réclamée à l'approche du spectacle. Les rôles sont distribués selon les exigences du spectacle, en fonction du niveau et de la capacité des élève. Les professeurs sont seuls juges en la matière.

Ø **Responsabilité** : L'École de Danse décline toute responsabilité en cas de vol dans les locaux et rappelle aux élèves de ne laisser ni argent, ni bijoux, ni téléphone portable, ni autres objets de valeur dans les vestiaires.

L'École de Danse se dégage de toute responsabilité en ce qui concerne la surveillance des élèves en dehors des salles de cours, des vestiaires et autres locaux extérieurs utilisés pour des répétitions et des représentations (exemple : parking, route, ville de répétition ...).

Les élèves sont tenus de rester dans l'enceinte de l'École de Danse en attendant l'arrivée de parents.

Je soussigné (e) \_\_\_\_\_ atteste avoir pris connaissance de ce règlement intérieur et m'engage à le respecter et à le faire respecter par mon (ou mes) enfants

\_\_\_\_\_.

**Signature du représentant légal**

Fait à Baie Mahault, le \_\_\_\_\_